

Portrait social

Caf du Puy-de-Dôme



Dans le Puy-de-Dôme, **298 100 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 45 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 29,5 % à 49,5 % selon les communautés de communes.

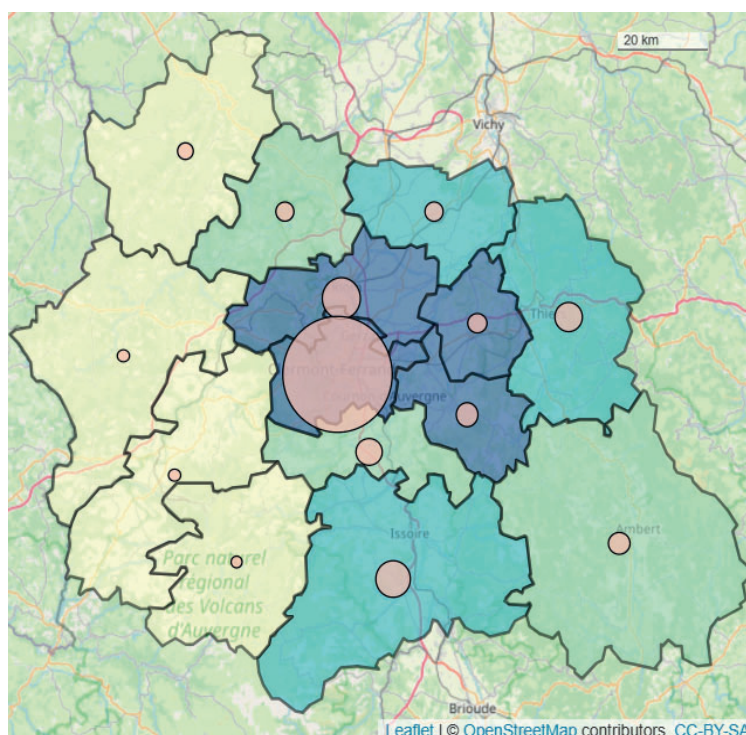
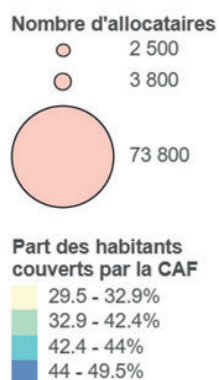
Le département se caractérise par une proportion plus importante de personnes isolées (51 % dans le Puy-de-Dôme, 46 % au niveau national).

12 400 étudiants bénéficient d'une aide, soit 9 % de l'ensemble des allocataires (5% au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu. 13 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national).

39 700 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 307 € par unité de consommation. Dans ces foyers précaires vivent environ 37 000 enfants.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf.



Sources : Caf 30/06/2024 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire. Insee RP 01/01/2022

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/pages/toutes-prestations/?refine.dep_code=63&refine.reg_code=84

Portrait social

Caf du Puy-de-Dôme



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



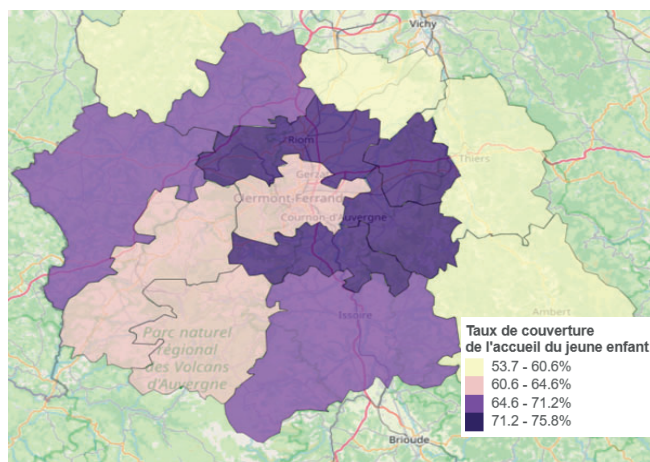
Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires
par type de prestation



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

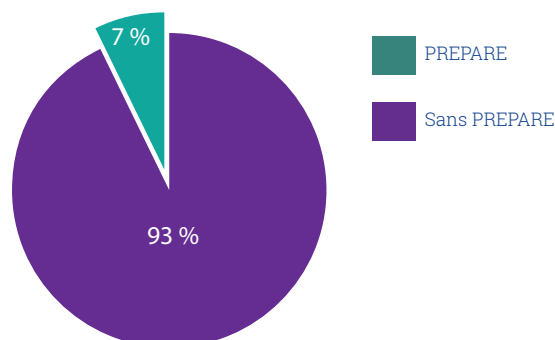
Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022 (dernières données consolidées)



Sources : Education nationale (Depp), Insee (RP), Cnaf, Acof, Dress, Msa 2022 © IGN © GeoFla 2.0.2022

La Caf du Puy-de-Dôme soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. En 2022, **12 300 places sont disponibles pour les familles**. Le département, avec 65 places offertes pour 100 enfants, se classe dans la moyenne des capacités d'accueil de l'ensemble des départements de France. Prépondérants sur le département, les assistants maternels proposent 8 400 places, soit 68 % de l'ensemble des places offertes (52 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation



Source : Caf 2024

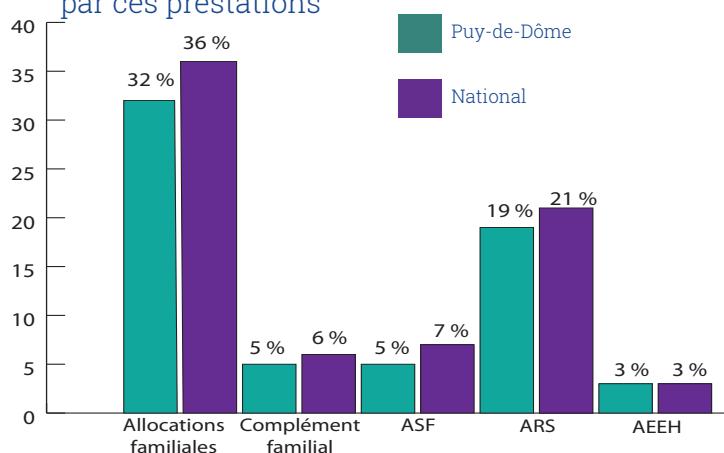
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **1 100 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 7 %**.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

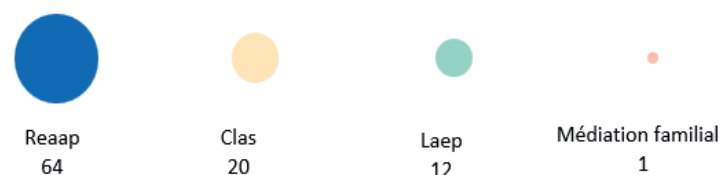
Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



- **32 %** des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du 2^e enfant, et 5 % obtiennent un complément familial ;
- **19 %** reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants ;
- **5 %** perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents ;
- **3 %** sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Source : Caf 2024

Les structures financées en 2024



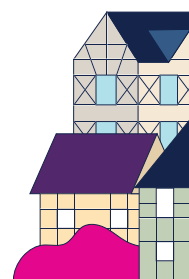
Source : Caf 2024

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/pages/toutes-prestations/?refine.dep_code=63&refine.reg_code=84

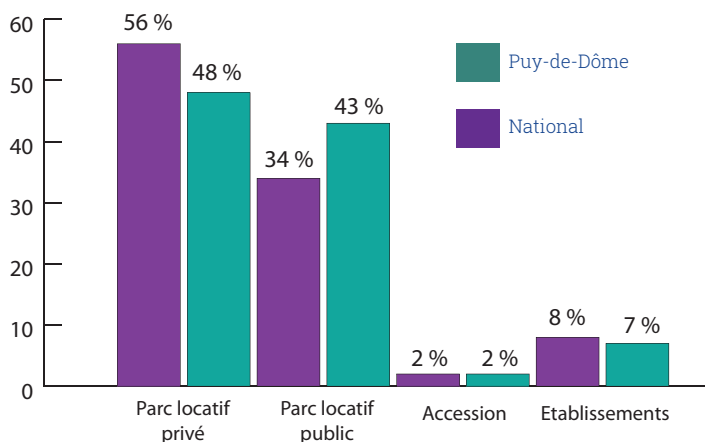




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Au mois de juin 2024, **58 400 foyers puydomois** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **99 200 personnes**, soit 15 % de la population totale du département. Le Puy-de-Dôme se caractérise par une proportion moins importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (34 % dans le département, 43 % au niveau national).

Source : Caf 2024

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Puy-de-Dôme	National
parc Locatif Privé	218 €	238 €
parc Locatif Public	203 €	220 €
Accédants	156 €	183 €
Établissement	190 €	218 €

Source : Caf 2024

Quelque soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs dans le Puy-de-Dôme par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de -17 € à -28 €. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus bas.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par le versement :

- du Revenu de Solidarité Active (RSA) à **14 500 foyers** sur le département.
- de la Prime d'activité à **46 000 allocataires** puydomois bénéficiaires soit 34 % des foyers allocataires (33 % au niveau national). Celle-ci soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi,

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'activité est cumulée au RSA pour 3 200 foyers en 2024.

12 000 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). 57 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

14 500
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

21 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

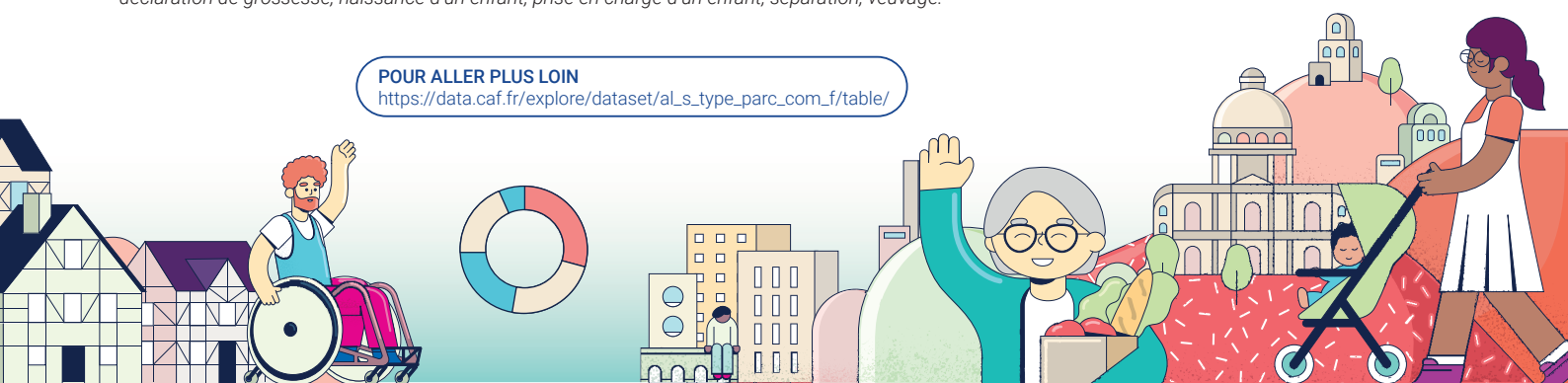
56 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

11 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



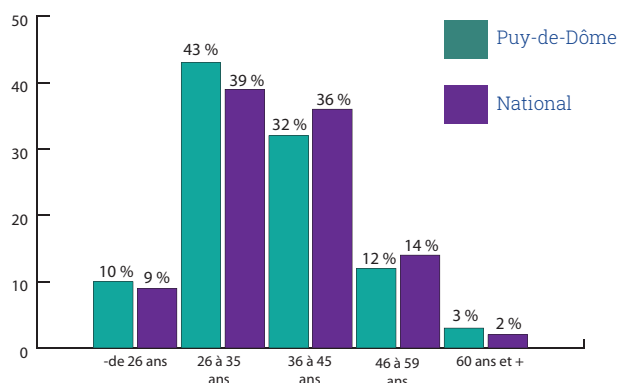
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

276 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales dans le Puy-de-Dôme, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 35 085 sur la France entière. 72 % des bénéficiaires AVVC vivent en milieu urbain (76 % au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de **240 100 €**, pour un montant moyen par bénéficiaire de **870 €** (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

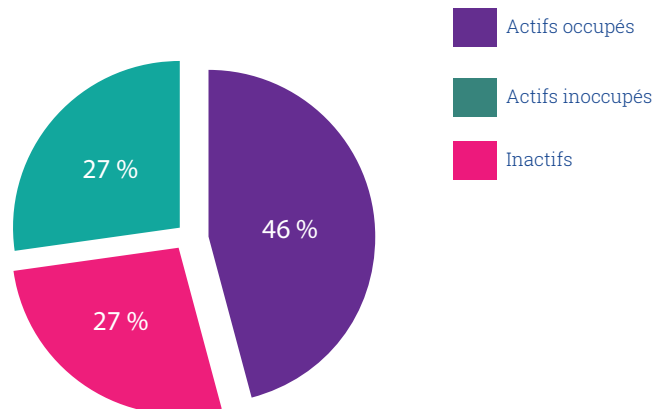
Âge des bénéficiaires et composition familiale



- **43 %** des bénéficiaires Puydômois ont entre 26 et 35 ans et 32 % entre 36 à 45 ans.
- **36 %** des bénéficiaires n'ont pas d'enfant contre 30 % au niveau national. La part des familles avec un enfant (23 %) est moins importante dans le Puy-de-Dôme qu'au niveau national (26 %). Les familles de deux enfants et plus représentent 41 % contre 44 % au niveau national.
- 20 % des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23 % au niveau national)

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

Activité des bénéficiaires



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

46 % des allocataires de l'AVVC sont actifs avec un emploi. C'est légèrement plus que ce que l'on observe au niveau de la moyenne de la France entière (45 %)

Précarité et Minima sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
Puy-de-Dôme	36 %	39 %	54 %
France	37 %	35 %	57 %

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

36 % sont bénéficiaires du RSA ou de l'AAH (37 % au niveau national).

39 % perçoivent la Prime d'activité, soit une proportion plus importante que le niveau national (35 %).

54 % vivent sous le seuil de bas revenus (57 % au niveau national)